

# **AU DELA DES RELATIONS BILATERALES : LA COOPERATION CAMEROUN-MAROC DANS SON ASPECT MULTILATERAL. ANALYSE D'UNE COOPERATION SUD-SUD AU SEIN DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET ORGANISMES REGIONAUX.**

**Abigaïl MEYO NZE**

*Département d'Histoire et Archéologie  
de l'Université de Dschang (Cameroun)  
Ph.D en Histoire des Relations Internationales  
[abimeyo1@gmail.com](mailto:abimeyo1@gmail.com)*

---

## **Résumé**

*Le Cameroun et le Maroc sont deux pays d'Afrique qui le 13 Août 1965 établissent des relations bilatérales. Mais avec la mise sur pied des organisations internationales comme l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963 et des organismes régionaux comme la Ligue Arabe en 1945, de l'OCI en 1969, ces relations vont évoluer. Elles vont quitter le stade du bilatéralisme pour celui du multilatéralisme. La promotion de la coopération multilatérale entre le Cameroun et le Maroc se fait dans le cadre afro-arabe et musulman, et dans le cadre régional africain. Dans le premier cadre, cette coopération multilatérale entre les deux pays se fait à travers les organismes régionaux tels que la Ligue arabe et la Banque Arabe de Développement économique en Afrique (BADEA), l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et les Banques islamiques (Banque Islamique de Développement : BID et la Banque Africaine de Développement : BAD). A travers les aides octroyées par ces banques, il est indispensable que les pays arabes et africains parmi lesquels le Cameroun et le Maroc, aménagent la structure de leurs rapports pour que les fruits légitimes qu'ils sont en droit d'attendre bénéficient principalement à leurs peuples au lieu qu'ils aillent accroître les avoirs apatrides des entreprises multinationales. Cette coopération multilatérale entre ces pays du monde arabo-musulman se voit également avec la signature de nombreux accords sur les plans financier, économique, commercial, religieux et culturel. Dans le cadre régional africain, les actions menées par le Cameroun et le Maroc se voient au travers des réunions et conférences ministérielles, des sommets africains et réunions des chefs d'Etats comme celui de la conférence des chefs d'Etat de l'OUA à Monrovia en 1979.*

**Mots clés :** *relations bilatérales, accords, aides au développement, organisations internationales, Cameroun, Maroc.*

---

## **Abstract**

*Cameroon and Morocco are two African countries which on August 13, 1965 established bilateral relations. But with the establishment of international organizations such as the Organization of African Unity (OAU) in 1963 and regional organizations such as the Arab League in 1945, the OIC in 1969, these relations will*

*evolve. They will leave the stage of bilateralism for that of multilateralism. The promotion of multilateral cooperation between Cameroon and Morocco is done within the Afro-Arab and Muslim framework, and within the African regional framework. In the first framework, this multilateral cooperation between the two countries is done through regional organizations such as the Arab League and the Arab Bank for Economic Development in Africa (BADEA), the Organization of Islamic Cooperation (OIC) and the Banks (Islamic Development Bank: IDB and African Development Bank: ADB). Through the aid granted by these banks, it is essential that the Arab and African countries, including Cameroon and Morocco, adjust the structure of their relations so that the legitimate fruits that they are entitled to expect mainly benefit their peoples instead of increasing the stateless assets of multinational corporations. This multilateral cooperation between these countries of the Arab-Muslim world can also be seen with the signing of numerous financial, economic, commercial, religious and cultural agreements. In the African regional framework, the actions carried out by Cameroon and Morocco can be seen through ministerial meetings and conferences, African summits and meetings of Heads of State such as that of the Conference of Heads of State of the OAU in Monrovia in 1979.*

**Keywords:** *multilateral relations, agreements, development aid, international organizations, Cameroon, Morocco.*

---

---

## **Introduction**

---

Le multilatéralisme est un concept utilisé dans le champ des Relations Internationales. Il se définit comme un mode d'organisation des relations interétatiques. C'est aussi un mode de coopération, de négociation et d'actions menées à plus de deux partenaires. Il est un système des RI qui favorise l'inclusion des plus petits joueurs dans la prise des grandes décisions. C'est dans cette optique que la coopération entre le Cameroun et le Maroc, au fil des années, n'est pas restée figée. Elle fait face à la mondialisation, et a quitté son cadre traditionnel de relation bilatérale, pour s'étendre aux relations multilatérales au sein des organisations internationales, au sein des institutions bancaires et dans un cadre africain plus large. Notons aussi que l'appartenance commune de ces deux Etats au monde arabo- africain, qui leur a permis de mener des actions dans le cadre multilatéral, afin de promouvoir une coopération mutuelle.

Les relations entre les pays arabes et les pays d'Afrique sont inscrites dans une histoire longue et très ancienne. En dépit des contraintes géographiques, elles se sont fermement nouées à partir du IXe siècle à travers un florissant commerce transsaharien de biens divers, alimentaires et non alimentaires. Durant la période coloniale, ces relations (économiques et commerciales) se sont distendues. Avec les indépendances, et à partir des années 1950, on remarque une refondation des relations arabo-africaines favorisant une solidarité économique, sociale et culturelle, qui s'est cristallisée à travers la naissance de nombreuses organisations internationales et régionales. Plus récemment, les pays arabes et les pays africains ont progressivement développé des relations économiques et commerciales avec les pays d'Asie et les autres pays émergents.

Au sein de la coopération entre le Cameroun et le Maroc, comment ces deux pays ont-ils procédé pour promouvoir leur coopération sur le plan multilatéral ? Quelles actions significatives ont été menées dans le cadre afro-arabe et musulman ? Quelles négociations ont été faites dans le cadre régional africain ? Pour quels résultats ?

Le présent article se propose de répondre à ces interrogations à travers une analyse en deux parties. La première présente la promotion de la Coopération Cameroun-Maroc dans le cadre afro-arabe et musulman, et la deuxième fait une analyse de cette coopération multilatérale dans le cadre strictement africain.

---

## **1.promotion de la coopération multilatérale Cameroun Maroc dans le cadre afro-arabe et musulman : les aides à travers les banques**

---

Le multilatéralisme est devenu une valeur, un principe dynamique de coopération. Dans les relations entre le Cameroun et le Maroc, cet aspect multilatéral n'est pas à négliger. Que ce soit dans le cadre africain comme afro-arabe, des actions sont menées. L'appartenance commune de ces pays au monde arabo- africain leur a permis de mener des actions dans le cadre multilatéral afin de promouvoir une coopération mutuelle. Les actions les plus significatives ont été menées dans le cadre afro-arabe et musulman.

---

### ***1.1. La promotion de la coopération au sein des relations « ligue arabe –OUA) : la banque arabe de développement économique en Afrique (B.A.D.E.A.)***

---

La Ligue arabe , officiellement la Ligue des États arabes, est une organisation régionale à statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Elle est fondée le 22 mars 1945 au Caire par sept pays et compte aujourd'hui vingt-deux États membres, parmi lesquels le Royaume Chérifien. Le Maroc devient membre de cette organisation plus précisément le 1<sup>er</sup> Octobre 1958<sup>1</sup>. Quant à l'Organisation de l'Unité Aricaine (OUA), c'est une organisation inter-étatique. Elle a été créée et présidée par l'empereur Haïlé Sélassié I<sup>er</sup> le 25 mai 1963 et dissoute en 2002, et fut remplacée par l'Union Africaine. Cette organisation regroupait la quasi-totalité des pays africains, parmi lesquels le Cameroun et le Maroc. L'intérêt que porte la Ligue des Etats arabes au monde africain a devancé de nombreuses années l'émancipation de ce continent, car il a précédé la création de l'O.U.A. Par ailleurs, les premières résolutions du Conseil de la Ligue, concernant l'Afrique, remontent à 1959 ; elles condamnèrent la discrimination raciale, appuyèrent les mouvements de libération et défendirent l'Afrique devant les instances internationales. Il faut toutefois attendre la création de l'O.U.A. en mai 1963, pour que la coopération et la

---

<sup>1</sup> <http://fothman.free.fr/ParPays/LigueArabe.html>, consulté le 03 Avril 2019, 15h15.

solidarité afro-arabe puissent prendre une nouvelle dimension globale et bi continentale.<sup>2</sup>

Au début, cette coopération s'avère difficile dans la mesure où plusieurs Etats africains réclament la dissolution des organisations régionales préexistantes à l'O.U.A., notamment la Ligue Arabe et l'U.M.A. Toutefois, lors de la première conférence des Ministres des Affaires étrangères de l'O.U.A. tenue à Dakar, le problème des groupements régionaux est abordé de front : une résolution adoptée le 10 août 1963, non seulement reconnaît formellement les groupements régionaux préexistants, mais déclare que ces groupements « *ont favorisé la réalisation de l'Unité africaine et le développement de la coopération entre les Etats membres* ». (Boutros-Ghali, 1977 : 175-176.)

Par la suite, plus d'une résolution et sommets encouragent l'imbrication et l'interpénétration des différentes organisations régionales africaines. Il s'agit précisément du sommet d'Alger, le sommet du Caire du 22 Janvier 1974 après lequel la Ligue décide l'octroi immédiat à l'O.U.A. d'un prêt de deux cents millions de dollars en vue d'atténuer les effets de la hausse du coût du pétrole sur les économies des Etats africains. L'O.U.A. est chargée de répartir cette somme conformément à des critères qu'elle choisira. Ainsi le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Niger, le Togo recevaient leur prêt de la Banque Africaine de Développement, alors que les autres Etats africains obtinrent leur prêt de la Ligue Arabe. Au total trente-six Etats africains non producteurs de pétrole reçurent les deux cents millions de dollars, suivant un critère établi par l'O.U.A. (Boutros-Ghali, 1977 : 176.) Bref, l'importance des prêts varie entre un demi-million de dollars (Iles Comores, Cap Vert) et quatorze millions de dollars (Ethiopie, Tanzanie). Ils s'étendaient sur une durée de dix ans et étaient assortis d'un intérêt d'1 %. Le remboursement a lieu en vingt-cinq annuités. Lors du Sommet arabe tenu à Rabat en 1974, il a été décidé de porter le capital du Fonds à quatre cents millions de dollars.

Parmi les nouvelles institutions créées pour promouvoir les rapports afro-arabes, il faut signaler la Banque Arabe de Développement Economique en Afrique (B.A.D.E.A.) créée le 16 septembre 1974. Son siège est à Khartoum ; son capital initial a été fixé à 231 millions de dollars, puis porté à 346 millions de dollars. Il doit atteindre prochainement un billion de dollars. La Banque, qui est dirigée par Chedly Ayari, ancien Ministre Tunisien de la Planification, s'est révélée être un des organismes les plus dynamiques et les plus effectifs de la coopération afro-arabe. Il faut mentionner aussi le Fonds Arabo-Africain pour l'Assistance Technique, créé le 5 décembre 1973 avec un capital initial de quinze millions de dollars, porté depuis à vingt millions de dollars. Le Fonds, qui fonctionne comme un organe subsidiaire de la Ligue arabe, malgré des débuts difficiles, commence à jouer un rôle positif dans le domaine de la coopération technique afro-arabe.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> [https://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_1977\\_num\\_23\\_1\\_2035](https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1977_num_23_1_2035), consulté le 03 Avril 2019, 15h30.

<sup>3</sup> [https://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_1977\\_num\\_23\\_1\\_2035](https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1977_num_23_1_2035), consulté le 03 Avril 2019, 15h30.

Malgré tous ces efforts, il manquait toujours à la coopération afro-arabe une volonté politique clairement affirmée et soutenue qui ne pouvait s'exprimer au niveau des appareils institutionnels et financiers que nous venons d'examiner. C'est pour combler ce vide, que le Conseil des Ministres de l'O.U.A. a adopté une série de résolutions durant sa huitième session extraordinaire, ses vingt-troisième et vingt-quatrième sessions ordinaires. La Ligue arabe, de son côté, a adopté à son tour une série de décisions, lors de sa soixante-troisième session ordinaire. En avril 1976, se réunit à Dakar, pour la première fois dans l'histoire, une Conférence des Ministres des Affaires Etrangères africaines et arabes, qui élabore un programme de coopération globale entre l'Afrique et le monde arabe. Une seconde conférence a lieu au Caire en mars 1977 ; elle est suivie par le premier Sommet afro-arabe du Caire, en 1977. (Foumou Tchuigoua et Zarour, 1986 : 44.)

Ce sommet s'est tenu du 07 au 09 Mars dans la capitale égyptienne. De l'avis de certains, c'est l'événement le plus significatif et pourquoi même pas, le plus spectaculaire de la coopération afro-arabe. Ce n'est pourtant pas à tort, car ce sommet a vu la participation de 30 chefs d'Etat dont 14 Arabes et 16 Africains, 6 vice-présidents, 8 chefs de gouvernement et 16 ministres des affaires étrangères. A l'issue de cette réunion à laquelle participaient le Cameroun et le Maroc, il a été adopté des « déclarations et un programme » d'action sur la coopération afro-arabe » (Glélé-Ahanhanzo, 1986 :203). Quels sont les objectifs de cette rencontre ? Notons que déjà en 1976, lors de la première conférence ministérielle conjointe arabo-africaine tenue du 15 au 22 Avril à Dakar, le Premier Ministre Abdou Diouf déclarait « *Il est indispensable que les pays arabes et africains aménagent la structure de leurs rapports pour que les fruits légitimes qu'ils sont en droit d'attendre bénéficient principalement à leurs peuples au lieu qu'ils aillent accroître périodiquement les avoirs apatrides des entreprises multinationales* »(Foumou Tchuigoua et Zarour,1986: 43). Les mêmes préoccupations se sont retrouvées au préambule du document final du Caire. Les pays africains et arabes ont pris conscience de leur communauté d'intérêts et se sont décidés à lutter contre « la domination et l'exploitation sous toutes ses formes »<sup>4</sup>. Le monde arabo-africain estime que le sous-développement dont il est victime est le produit de l'ordre international inégalitaire. Par conséquent, il faut revendiquer le Nouvel Ordre Economique International en resserrant les liens entre les pays arabes et les pays africains. Pour cela, les pays africains et arabes se sont engagés à promouvoir leurs relations tant sur le plan bilatéral que multilatéral et ceci dans une perspective à long terme. Les quatre domaines suivants ont été ciblés : le politique, la diplomatie, l'économie et les finances, le commerce, l'éducation, la culture et les sciences.

Dans le domaine politique et diplomatique, les acteurs arabes et africains ont estimé qu'il faut renforcer la coopération politique et diplomatique. Ils ont tous affirmé leur non-alignement et leur détermination

---

<sup>4</sup> Préambule de la Déclaration du Caire.

à lutter pour : la liberté et l'indépendance des nations, l'instauration de la paix mondiale, la démocratisation des relations internationales. Ils se sont décidés à lutter contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le sionisme, l'apartheid et toutes les autres formes de discrimination raciale et religieuse<sup>5</sup>. Les pays arabes et africains ont décidé sur le plan de l'énergie et des ressources hydrauliques de promouvoir les opérations de prospection de toutes les ressources énergétiques y compris le pétrole et d'échanger les informations et les expériences en matière d'énergie.

Sur le plan des exploitations minières, ils sont convenus de coopérer dans la prospection systématique de leurs ressources naturelles. Ils ont également décidé d'intensifier l'industrialisation par le biais de l'exploitation, la commercialisation et le transport de leurs matières premières. Quant aux transports et aux communications, ils ont décidé d'accélérer le développement des infrastructures modernes (routes, voies ferrées, lignes aériennes, voies maritimes, etc).

En ce qui concerne les finances, ils se sont mis d'accord pour encourager les institutions financières nationales et multilatérales à fournir des assistances techniques et financières en vue des études de faisabilité des projets de développement et d'infrastructure en Afrique. Ils se sont également mis d'accord pour renforcer les ressources financières des institutions financières nationales et multilatérales opérant dans le domaine du développement en Afrique<sup>6</sup>. Ils ont enfin décidé d'encourager le placement des capitaux arabes en Afrique sous forme d'investissements directs (Ndongo, 1993 : 89). En plus, les pays arabes et africains ont décidé d'établir des relations commerciales directes. Il s'agit de s'approvisionner en priorité et dans la mesure du possible sur les marchés des pays arabes et africains. Il a été décidé de promouvoir l'instauration des régimes préférentiels entre lesdits pays. La coopération entre les institutions bancaires, les sociétés d'assurances et de réassurances africaines et arabes n'a pas été en reste. Les différents pays ont demandé au Secrétaire Général Administratif de l'OUA, au Secrétaire Général de la Ligue Arabe d'entreprendre en collaboration de la BAD, la BADEA et la CEA (Commission Economiques des Nations Unies pour l'Afrique) des études sur les marchés africains et arabes en vue d'encourager le commerce afro-arabe (Ndongo, 1993 : 90).

Dans le domaine de la science, de l'éducation et de la culture, les acteurs africains et arabes ont décidé de promouvoir et de coordonner leurs activités de recherches par l'échange d'informations et d'études scientifiques et techniques. Ils ont également décidé de créer conjointement des institutions spécialisées de formation et d'octroyer des bourses d'études. L'organisation des missions culturelles et des festivals a été prévue. Pour assurer un suivi de ces différentes mesures, les pays arabes et africains ont créé des institutions : le sommet afro-arabe qui est l'organe suprême, le

---

<sup>5</sup> Article 5 de la "Déclaration politique".

<sup>6</sup> C'est le cas par exemple de la banque Africaine de Développement (BAD) de la Banque Arabe pour le Développement de l'Afrique (BADEA).

conseil des ministres, la commission permanente, les groupes de travail, le comité de coordination, la cour de conciliation et d'arbitrage (Montcho, 1989 : 130-134).

Du seul fait que le Cameroun et le Maroc aient participé à la rencontre, au Sommet du Caire, nous pouvons dire qu'ils ont déployé ces efforts avec le reste des pays arabes et africains pour promouvoir la coopération arabo-africaine. Mais, après les années 80, ce sera au sein de l'OCI et les différentes banques, que les liens religieux unissant ces Etats vont les amener à déployer des efforts de promotion de coopération Sud-Sud.

---

## ***1.2 la coopération au sein de l'organisation de la coopération islamique (OCI) et des banques islamiques***

---

L'Organisation de la coopération Islamique (OCI), appelée jusqu'en 2011 Organisation de la conférence islamique, est une organisation intergouvernementale créée le 25 septembre 1969 (Anouti-Azizé, 2017 :23). Son siège se situe à Djeddah en Arabie saoudite et elle possède une délégation permanente aux Nations Unies. Regroupant 57 États membres, sa vocation est de promouvoir la coopération dans les domaines économiques, sociaux, culturels et scientifiques (grâce notamment à la Banque islamique de développement (BID), mais aussi la sauvegarde des lieux saints de l'islam ou encore le soutien au peuple palestinien. À l'échelle mondiale, il n'existe pas d'autre organisation confessionnelle dont les membres signataires soient des États. Ses trois langues officielles sont l'arabe, l'anglais et le français.<sup>7</sup> Le Cameroun <sup>8</sup>et le Maroc<sup>9</sup> sont tous membres de l'OCI (Zouitni, 1998 :55). Notons que le Royaume du Maroc est un acteur et membre très important et influent de cette organisation. De ce fait ils poursuivent l'un et l'autre le but de cette organisation qui est le renforcement de « *la coopération entre les Etats membres dans les domaines économiques, sociaux, culturels, scientifiques.* »<sup>10</sup>. Les objectifs poursuivis au sein de cette organisation sont clairement énoncés dans les différents accords signés entre ses membres (Taoufik Bouachba, 1982 :268). Il s'agit de l'accord général de coopération économique, technique et commerciale ainsi que l'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements entre Etats membres de l'OCI<sup>11</sup>.

---

<sup>7</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation\\_de\\_la\\_coop%C3%A9ration\\_islamique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_de_la_coop%C3%A9ration_islamique), consulté le 23 Novembre 2022 à 10h45.

<sup>8</sup> Membre de l'OCI en 1975.

<sup>9</sup> Membre de l'OCI dès sa création en 1969

<sup>10</sup> Article II, alinéa 2 de la charte de la Conférence islamique in *Revue culturelle islamique AL Houda* n°9 du 18 juin 1982, p.36.

<sup>11</sup> Il faudrait souligner ici que ce ne sont pas les seuls accords qui existent entre les membres de l'OCI.



---

- ***L'accord général de coopération économique, technique et commerciale***

---

Cet accord répond aux objectifs prévus dans la charte et aux résolutions de la deuxième conférence au sommet islamique tenue à Lahore en 1974. Grâce aux efforts de la Banque Islamique du Développement (BID), il a été approuvé par la huitième conférence islamique des Ministres des affaires étrangères à Tripoli en 1977. Ferdinand Montcho note que cet accord « *rentre dans le cadre des accords multilatéraux que les pays du Tiers-Monde signent entre- eux dans le but de promouvoir leur développement respectif à travers la coopération horizontale, dénommée Sud-Sud* » (Montcho, 1989 : 141).

Les Etats membres s'engagent à "déployer tous leurs efforts"<sup>12</sup> pour promouvoir la coopération économique, technique et commerciale à travers des activités bilatérales ou multilatérales. Sur le plan commercial, les pays membres se sont engagés à s'octroyer des traitements préférentiels et à organiser des foires et expositions<sup>13</sup>. Sur le plan technique, les membres de l'OCI se sont engagés à faire l'échange d'experts, la recherche, puis à procéder à l'octroi des bourses et des stages de spécialisation. Quant au plan économique, ils ont décidé d'encourager les projets communs et de renforcer la complémentarité de leurs structures économiques<sup>14</sup>. Ils se sont engagés à encourager et à promouvoir le transfert de capitaux et des investissements mutuels. Cette dernière initiative aurait eu du mal à voir le jour en l'absence de l'accord ci-dessous.

---

- ***L'accord sur la promotion, la protection et la garantie des investissements.***

---

Adopté en juin 1981 à Bagdad lors de la douzième conférence des Ministres des Affaires Etrangères, cet accord a pour but de créer un climat propice aux investissements mutuels entre pays membres de l'OCI. Les pays membres s'engagent non seulement à promouvoir les investissements entre eux, mais aussi à les protéger contre les risques non-commerciaux. En ce qui concerne les garanties, l'Etat hôte est tenu d'assurer le libre transfert des capitaux et leurs rentes liquides, sans aucune taxe sur le transfert<sup>15</sup>. Une telle mesure est de nature à encourager les investissements Sud- Sud, car elle vise à garantir le rapatriement du capital en cas de survenance des risques non commerciaux (Ndongo, 1993 : 94). De nos jours, l'OCI a signé de nombreux autres accords :

- l'accord cadre sur le système de préférences commerciales entre Etats membres de l'OCI ;

---

<sup>12</sup> Le préambule de cet accord.

<sup>13</sup> Voir Article 8 et 10.

<sup>14</sup> Voir Article 2.

<sup>15</sup> Article 11,12 et 13.



- la convention de l'Organisation de la Conférence Islamique pour combattre le terrorisme international ;
- l'accord portant Création de la Commission Islamique du Croissant International ;
- l'accord sur l'immunité et privilèges de l'organisation de la conférence islamique (Sami Kilic, 2009 :82).

Notons que l'adhésion du Cameroun à l'OCI depuis 1974 découle majoritairement de sa laïcité et surtout de l'importance de la communauté musulmane qui y réside (surtout dans la partie septentrionale). Dès lors, le Cameroun s'est révélé assez actif dans sa participation aux différentes activités de l'OCI. Cette coopération s'effectue dans les deux sens, c'est-à-dire chacun apporte sa contribution dans la coopération.

Concernant le Cameroun, ce dernier a participé à plusieurs activités de l'OCI.

Sur le plan politique : notons que le Cameroun participe à tous les sommets islamiques et aux Conférences Islamiques des Ministres des Affaires Etrangères. Exemple : le Cameroun a été président à la cinquième conférence islamique des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Kuala Lumpur en juin 1971, et a participé au sixième sommet islamique tenu à Dakar du 09 au 12 décembre 1991. Il a été deuxième vice-président de la vingtième Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères, tenue à Istanbul en Turquie en août 1991. Très récemment, on note la présence très remarquée du Ministre Camerounais délégué chargé des relations avec le monde islamique à la 21<sup>ème</sup> Conférence Islamique des Ministres des Affaires Etrangères tenue à Doha au Qatar en mars 2002 et en 2003. En outre, pour traduire dans les faits son attachement à l'OCI, le Cameroun a créé au MINREX (Ministère des Relations Extérieures) le poste du Délégué chargé des Relations avec le Monde Islamique (en décembre 1997)<sup>16</sup>. Quelques Camerounais travaillent au Secrétariat Général de l'OCI. Il s'agit de: Toni Limangana, élu au poste de Secrétaire Général Adjoint de l'OCI en juin 2007 ; Moussa Oumarou, au Secrétariat Général de l'OCI ; l'Imam de Maroua Mahmoud Mal Bakari, au sein de l'Académie de Fight ; Abdourassoul Abakar à la BID (Banque Islamique de Développement). La BID est ce bras financier créé par l'OCI pour aider ses membres à se développer, à travers l'octroi des prêts.<sup>17</sup>

**Sur le plan financier et économique :** Le Cameroun contribue à hauteur de 1% au budget du Secrétariat Général de l'OCI et de ses organes subsidiaires ; outre ses contributions annuelles et obligatoires mais régulièrement versées, le Cameroun s'est également illustré par des donations volontaires tel que : 200 000\$ (dollars) en 1978 aux fonds de

<sup>16</sup><http://mounbanga-philippides.over-blog.com/pages/Le-cameroun-dans-l-oci-et-le-commonwealth-4737643.html>, consulté le 24 Avril 2018 à 17h.

<sup>17</sup><http://mounbanga-philippides.over-blog.com/pages/Le-cameroun-dans-l-oci-et-le-commonwealth-4737643.html>, consulté le 24 Avril 2018 à 17h.

solidarité islamique ; 100 000\$ (dollars) en 1985 à la Fondation Islamique pour la Science, la Technologie et le Développement<sup>18</sup>.

**Sur le plan culturel et religieux :** Le Cameroun contribue à l'évolution de l'OCI, car il est un Etat laïc, c'est-à-dire qu'il sauvegarde les lieux saints et participe à la promotion de l'islam et de la culture islamique. La coopération culturelle et religieuse se traduit par la mise à la disposition de l'Etat camerounais des bourses d'études islamiques, l'édification des lieux de culte et la construction des écoles. Les écoles franco- arabes de Yagoua, de Foumban et de Ngaoundéré, toutes gérées jadis par l'ACIC (Association Culturelle Islamique du Cameroun), et aujourd'hui par L'OESPI (Organisation de l'Enseignement Privé Islamique) sont, à titre d'exemple, le fruit de cette coopération. Le prosélytisme islamique qui n'est pas un objectif officiel, trouve ici un terrain privilégié. L'on peut dire que l'admission des pays laïcs ou à majorité non musulmane au sein de l'organisation n'est pas gratuite. Elle serait une stratégie pour masquer les intentions de la propagation de l'islam dans le monde (Bouba, 2007 :43). L'OCI en retour a beaucoup apporté au Cameroun.

**Sur le plan scientifique et technique,** le Cameroun est partie prenante au pôle de coopération scientifique et technique mis en place par l'OCI dans le cadre de son COMSTECH. Dans ce cadre, il y a une coopération inter-universitaire. L'OCI octroie des bourses de formation à travers ses organes spécialisés et les universités des autres Etats membres, telles que les universités d'Al Azhar, de Rabat, de Tunisie, d'Alger par exemple. Les formations reçues sont de type scientifique, technique ou théologique. La création d'une sous-direction de l'OCI au sein du MINREX est aussi une mesure pour permettre au Cameroun d'étudier les avantages et les possibilités qu'il peut en tirer (Bouba, 2007 :44).

**Sur le plan politique,** Yasser Arafat, le leader du Mouvement de Libération de la Palestine, personnalité très importante de l'OCI, effectua une visite diplomatique à Yaoundé en 1996, pour le compte de l'OCI. L'année suivante le président Biya créa un Ministère Délégué chargé du Monde Islamique, ce qui témoigne de sa politique opportuniste et de l'importance de la coopération islamique pour le Cameroun (Bouba, 2007 :42). Le président de la BID, Dr Ahmad Mohamed Ali, est arrivé à Yaoundé le 07 juin 2010 pour prendre part au deuxième forum ministériel sous régional sur la mise en œuvre du programme spécial pour le développement de l'Afrique et de la BID. Ce forum de Yaoundé a permis d'évaluer le programme spécial pour le développement de l'Afrique élaboré par l'OCI. A l'heure de la mondialisation et du primat de la stratégie des grands regroupements, l'OCI apparaît comme un véritable cercle de solidarité dans lequel le Cameroun a tissé de solides liens d'amitié, de coopération et bénéficie, de solides appuis indispensables pour la défense de ses intérêts sur la scène Internationale.

**Sur le plan économique et financier,** depuis l'amorce de cette coopération, bien des projets ont pu être mis en forme dans les secteurs

---

<sup>18</sup><https://www.camerecole.org/classes/336-le-cameroun-la-conference-des-pays-islamiques-la-francophonie-et-le-commonwealth.html>, consulté le 28 Avril 2018 à 19h20.

routiers, industriels et agro-forestiers notamment : le barrage de Songloulou ; la CELLUCAM ; l'axe lourd Douala-Yaoundé. Ces projets ont partiellement été financés par la BID, à travers des accords signés respectivement le 1<sup>er</sup> mars 1977, le 03 mars 1978, et le 1<sup>er</sup> décembre 1981. En outre, grâce aux prêts et dons de la Banque Islamique de Développement (BID), d'autres projets sont actuellement en cours d'exécution, notamment : la construction de la route Ayo-Bonis ; le chantier naval de Limbe ; la réhabilitation des routes rurales dans l'Adamaoua, l'Est et le Sud-Ouest ; la construction des magasins de stockage de céréales dans la partie septentrionale pour lutter contre la famine.

**Sur le plan socio-culturel**, l'OCI participe aussi à la mise en œuvre des projets dans le secteur de la santé, de l'hydraulique, de l'électrification rurale et de l'éducation. Il s'agit de la construction de 48 écoles primaires dans six (06) régions et de la construction et la réhabilitation des lycées et écoles de l'enseignement technique.

Comme nous pouvons le remarquer, c'est notamment grâce à sa Banque, le BID que l'OCI et le Cameroun coopèrent. Membre de la BID depuis 1975, c'est en 2016 que le tout premier représentant résident de la BID est nommé au Cameroun, Monsieur **Abakar Abdoulassoul**. Depuis lors, le volume de coopération entre le Cameroun et la BID, est allé sans cesse croissant. D'où la nécessité pour la structure financière d'avoir un représentant résident au Cameroun, en vue d'un meilleur suivi des projets financés. Notons que 27 projets camerounais sont aujourd'hui tributaires des financements de la BID<sup>19</sup>.

La Banque islamique de développement (BID) et le Royaume du Maroc ont signé un protocole d'accord relatif à la promotion de la coopération et au transfert de l'expertise du Maroc aux pays membres de la BID au sud du Sahara. Le protocole qui a été signé au Ministère de l'Economie et des Finances à Rabat, vise également à favoriser la croissance et le progrès social dans cette région. Le Maroc est un acteur phare de l'OCI<sup>20</sup>. Il abrite l'une des institutions spécialisées de l'OCI : l'Organisation Islamique pour l'Education, la Science et la Culture (ISESCO), qui a son siège à Rabat. Ce pays coopère comme nous l'avons vu plus haut avec le Cameroun au sein ou au travers de cette organisation internationale. Le Cameroun et le Maroc en dehors du cadre afro-arabe et musulman, ont mené d'autres actions à l'intérieur du continent africain.

Autres banques non islamiques avec qui le Maroc et le Cameroun sont en coopération multilatérale : la Banque Africaine de Développement (BAD) par exemple. Elle a déjà lancé une initiative qui s'appelle Desert to power, pour construire 10.000 MW d'énergie solaire au niveau de la région du Sahel en Afrique. Ce qui va permettre de fournir de l'électricité à 250 millions

---

<sup>19</sup><http://www.camer.be/54073/12:1/cameroun-banque-islamique-de-developpement-bid-le-tout-premier-representant-resident-installe-hier-a-yaounde-cameroon.html>, consulté le 29 Avril 2018 à 15h15.

<sup>20</sup> Membre de l'OCI depuis sa création en 1969, le 7<sup>e</sup> sommet de l'organisation s'est tenu au Maroc à Casablanca du 12 au 15 Décembre 1994. Les deux secrétaires généraux de cette organisation de 1997-2004, étaient originaires du Maroc.

d'Africains. On souhaite l'implication du Maroc, via son agence Masen, pour accompagner ce projet notamment au niveau technique. L'Afrique est capable de créer des emplois de qualité pour nos jeunes dont l'avenir se trouve dans leur continent et non ailleurs. En collaboration avec ses différents partenaires et les pays membres de la BAD, nous avons lancé plusieurs actions pour la promotion de l'emploi chez les jeunes, affirme le Patron de la BAD. Dans ce cadre, on cite l'initiative « Des emplois pour les jeunes en Afrique (Jobs for youth in Africa) qui vise à créer 25 millions d'emplois durant la prochaine décennie dans différents secteurs, particulièrement celui de l'agriculture et des technologies de communication. Toujours dans le même chapitre, la BAD, avec l'Union européenne, a mis en place un programme d'investissement baptisé « Boost Africa » avec 200 millions d'euros pour soutenir les jeunes entrepreneurs africains à transformer leurs idées en projets concrets.

Le patron de la BAD donne beaucoup d'importance à la valorisation des filières agricoles qui constitue, selon lui, un catalyseur à l'industrialisation du continent. Les agriculteurs africains travaillent dur, tous les ans, pour fournir 75 % de la production mondiale de cacao, mais perçoivent moins de 5% des bénéfices des 120 milliards de dollars annuels réalisés sur le marché du chocolat. Il invite les jeunes africains à investir ce secteur qui va donner, selon lui, naissance aux futurs millionnaires du continent. Il faut donc développer l'agro-industrie. Pour passer à l'action, la BAD a lancé une initiative baptisée : «Enable Youth» qui vise à développer l'entrepreneuriat agricole au profit des jeunes<sup>21</sup>. L'année dernière, on a dépensé 800 millions de dollars dans 8 pays pour encourager la création d'une nouvelle génération de jeunes leaders dans l'agro-business<sup>22</sup>.

---

## **2. Actions menées par le Maroc et le Cameroun dans le cadre régional africain**

---

Avec le multilatéralisme, l'ordinaire de la vie internationale est modifié. Le Cameroun et le Maroc étendent leur coopération à un cadre plus large le cadre régional africain. Tous les deux mènent des actions visant à promouvoir la coopération inter-africaine dans l'ensemble (Badie et G. Devin, 2007 :54-58). Elles ont été menées dans un cadre multilatéral et plus particulièrement au sein de l'OUA. Le Cameroun et le Maroc se sont joints à l'ensemble des pays du continent pour développer la coopération interafricaine. L'organisation continentale dont ils sont membres fondateurs prévoit dans son article 2, alinéa i,b qu'ils doivent "coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir des meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique". Notons que toutes ces actions se sont faites sous l'égide de l'OUA. Nous présenterons ces actions jusqu'en 1984,

---

<sup>21</sup> <https://www.leconomiste.com/article/1029250-l-expertise-du-maroc-attire-les-convoitises>, consulté le 08 /09/2019 à 17h.

<sup>22</sup> <https://www.leconomiste.com/article/1029250-l-expertise-du-maroc-attire-les-convoitises>, consulté le 30Avril 2018à 11h.

date à laquelle le Maroc démissionne de l'OUA. Cherchant à atteindre cet objectif, les pays africains ont mené des actions soit au niveau ministériel avec des experts, soit au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement.

---

## **2.1 les réunions ministérielles et d'experts**

---

La « semi-léthargie économique » qui a caractérisé les activités de l'OUA de 1963 à 1973 n'a pas favorisé l'existence des réunions ayant pour objet la résolution des problèmes économiques. S'il est bien vrai qu'en 1970 déjà, le Conseil des Ministres de l'OUA, réuni à Addis-Abéba, rendait public un mémorandum insistant sur la nécessité d'établir et de développer la coopération économique régionale (Gromyko, 1986 : 66), il n'en demeure pas moins vrai que c'est à partir de 1973 que celle-ci commença à intéresser les pays du continent. Maurice Glélé-Ahanhanzo relève à cet effet que : « *c'est la crise du pétrole des années 1973-1974 qui a décidé l'OUA à prêter plus d'attention aux problèmes de développement* » (Glélé-Ahanharizo, 1986 :36). Deux réunions ont particulièrement retenu notre attention à cause de la pertinence de leurs déclarations ou recommandations. Il s'agit de la conférence ministérielle africaine sur le commerce, le développement et les problèmes monétaires et la conférence sur la coopération technique entre pays africains dans le domaine de l'utilisation des ressources humaines

---

### **2.1.1. La conférence ministérielle africaine sur le commerce, le développement et les problèmes monétaires.**

---

Elle s'est tenue du 09 au 13 Mai 1973 à Abidjan et a été organisée conjointement par l'OUA, la CEA et la BAD. A l'issue de la réunion, les pays africains ont adopté une déclaration dite "Déclaration Africaine sur le Développement et l'Indépendance Economique" (Glélé-Ahanharizo, 1986 :190). Il s'agissait pour eux de développer la coopération et l'intégration économique africaine puis le commerce et le financement du développement. En ce qui concerne la coopération et l'intégration économique, les pays africains ont décidé de mobiliser les ressources humaines nationales, de coopérer dans le domaine agricole, d'interconnecter les réseaux de communications et de télécommunication. Ils ont également décidé d'élargir les marchés nationaux afin de promouvoir l'industrialisation, de faire jouer aux monnaies africaines un rôle de plus en plus important dans les échanges intra-africains. Quant au commerce et au financement du développement, les pays africains ont décidé d'intensifier les efforts visant à établir les procédures et les mécanismes de coordination des politiques commerciales. Ils se sont engagés à financer le développement par la mobilisation des ressources intérieures. Si cette conférence s'est intéressée à la coopération économique et commerciale entre pays africains, celle évoquée ci- dessous s'est plutôt préoccupée de la coopération technique.

---

### **2.1.2. La conférence sur la coopération technique entre pays africains**

---

Cette conférence des experts gouvernementaux africains s'est tenue du 02 au 11 Août 1981 à Libreville (Gabon). Son but était de promouvoir l'utilisation des ressources humaines d'un continent à travers la coopération technique entre pays en développement (C.T.P.D.). A l'issue de cette réunion, une recommandation a été adoptée. Elle insiste sur l'organisation de la CTPD et sur le financement de cette dernière. Concernant l'organisation de la CTPD, elle prône le renforcement des structures de promotion, 12 jumelages d'institutions de recherche et le développement des voyages d'étude. S'agissant du financement, la recommandation insiste sur le rôle que les organisations internationales doivent jouer, l'appui du PNUD, l'OIT, l'ONUDI, la CEA et l'UNESCO. La nécessité de la coopération au sein du continent africain a aussi intéressé les chefs d'Etat. Aussi n'ont-ils pas hésité à prendre à leur manière certaines initiatives.

---

## **2.2. Les sommets africains et réunions des chefs d'Etat et de gouvernement**

---

La plupart de ces réunions ont fait état de la nécessité du renforcement de la coopération sous-régionale et régionale pour lutter contre la dégradation de la situation économique du continent et instaurer de ce fait le NOEI. Elles se sont tenues à Monrovia (1979) et à Lagos (1980).

---

### **2.2.1. La conférence des chefs d'Etat de L'OUA à Monrovia.**

---

Elle s'est tenue en juillet 1979 dans la capitale libérienne. Cette conférence a récupéré les décisions issues du colloque tenu en février de la même année à Monrovia. Laurent Zang déclare que les Chefs d'Etat africains s'y sont engagés « *Individuellement et collectivement à promouvoir le développement économique et social et l'intégration de leurs économies...* » (Kamto, Pondi et Zang, 1987 :224).

---

### **2.2.2. La session extraordinaire de L'OUA à Lagos.**

---

Dans leur quête pour l'unité et le développement économique et social, sous l'égide de l'OUA, les pays africains parmi lesquels, le Cameroun et le Maroc ont pris un certain nombre d'initiatives et réalisé des progrès substantiels. C'est les cas du Plan d'action de Lagos (PAL) et l'Acte final de Lagos, adoptés en 1980. Du 28 au 29 avril 1980 se tient à Lagos second sommet extraordinaire de l'organisation, entièrement consacré à la stratégie globale de développement du continent (plus connue sous le nom de « plan de Lagos »). Ce plan recommande une harmonisation des programmes de développement, les regroupements sous-régionaux et l'autosuffisance

alimentaire<sup>23</sup>. 49 pays sont représentés, dont 25 par leurs chefs d'Etat. L'ambition de ces Nations africaines réunies à Lagos en avril 1980 était de ne pas compter sur la charité des pays du Nord pour construire un modèle productif mais de miser sur la mobilisation des populations plutôt que sur la bureaucratie (Robert, 2015 :4). C'est au cours de cette session extraordinaire à Lagos, en avril 1980, que fut adopté le plan d'action de Lagos (PAL) qualifié de « véritable manifeste de développement économique de « grand tournant dans l'histoire de l'OUA qui semble vouloir consacrer ses forces au deuxième objectif de sa charte constitutive », de « symbole du réveil économique de l'OUA<sup>24</sup>. Ce plan définit les programmes et les stratégies visant à promouvoir un développement auto-entretenu et la coopération entre les pays africains.

Le PAL constate que « les stratégies successives (de l'ONU) ont mis le continent dans un état de stagnation et l'ont rendu plus vulnérable que les autres régions aux crises sociales et économiques dont souffrent les pays industrialisés ». Plus loin, les auteurs du PAL condamnent l'exploitation dont l'Afrique a été l'objet, non seulement pendant la période coloniale, mais aussi au cours des deux dernières décennies par le biais des « forces étrangères néocolonialistes » qui cherchent à influencer les politiques des États africains. D'où l'affirmation de la nécessité d'assurer la libération économique de l'Afrique après avoir « virtuellement libéré notre continent de la domination politique ». Le PAL souligne donc la nécessité de « mettre fin à la dépendance quasi totale de l'Afrique ». Comment ? En élaborant sa propre stratégie de développement, ce qui est l'objectif du PAL.

Pour sortir de la dépendance, le PAL se propose de procéder à une restructuration des fondements économiques du continent en adoptant une approche régionaliste fondée essentiellement sur « l'autosuffisance collective ». Cette expression revient à différentes reprises dans le préambule et dans le corps du document. Par voie de conséquence, le PAL est conduit à affirmer la nécessité de reprendre le contrôle des économies nationales. Est réaffirmé le droit d'exercer une « souveraineté totale sur leurs ressources naturelles », de développer, à partir de ces ressources, les activités industrielles nécessaires à la satisfaction des besoins des populations africaines, de contrôler les transferts de techniques et les activités des sociétés transnationales afin de les amener à tenir compte des intérêts des États membres.

---

## Conclusion

---

Sur le plan multilatéral, le Cameroun et le Maroc ont mené des actions dans le cadre de la solidarité arabo- africaine, la solidarité islamique et la solidarité

---

<sup>23</sup> [http://www1.rfi.fr/actufr/articles/029/article\\_15289.asp](http://www1.rfi.fr/actufr/articles/029/article_15289.asp), consulté le 03 janvier 2019 à 11h.

<sup>24</sup> [https://books.google.cm/books?id=sMWfgCgUc-AC&pg=PA134&lpg=PA134&dq=La+session+extraordinaire+de+L%E2%80%99OUA+%C3%A0+Lagos+en+1980&source=bl&ots=G2aqYODEG5&sig=ACfU3U0GE7DsxbazF\\_k8BK4NLqm9MtckYyg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewj1y9OLIO\\_nAhVKilwKHZmjC7AQ6AEwA3oECACQAQ#v=onepage&q=La%20session%20extraordinaire%20de%20L%E2%80%99OUA%20%C3%A0%20Lagos%20en%201980&f=false](https://books.google.cm/books?id=sMWfgCgUc-AC&pg=PA134&lpg=PA134&dq=La+session+extraordinaire+de+L%E2%80%99OUA+%C3%A0+Lagos+en+1980&source=bl&ots=G2aqYODEG5&sig=ACfU3U0GE7DsxbazF_k8BK4NLqm9MtckYyg&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKewj1y9OLIO_nAhVKilwKHZmjC7AQ6AEwA3oECACQAQ#v=onepage&q=La%20session%20extraordinaire%20de%20L%E2%80%99OUA%20%C3%A0%20Lagos%20en%201980&f=false), consulté le 03 janvier 2019 à 14h.



africaine. Dans le cadre de la solidarité arabo-africaine, ils se sont engagés au Caire en 1977 à dynamiser leur coopération. Dans le cadre de la solidarité islamique, ils ont mis en place plusieurs institutions de coopération au sein de l'OCI. L'OUA leur a servi de cadre dans la solidarité afro- africaine à élaborer des programmes de coopération. Les plus significatifs étant le Plan d'action de Lagos et le programme pour la mise en place progressive de la communauté économique africaine. Après le départ du Maroc de l'OUA en 1984, ces actions ont connu une récession.

Mais, ces dernières années plus précisément, à partir des années 2000, la vision marocaine envers le continent africain est claire et a beaucoup évolué. Conçue par le souverain marocain, elle est basée sur la particularité de la relation historique et religieuse, voire culturelle entre le Maroc et l'Afrique, et construit autour des notions de co- développement, de solidarité Sud-Sud renforcée et de forte dimension sociale.

---

## Bibliographie

---

**Anouti-Azizé S.,** (2017) « L'évolution du rôle d'une organisation transcontinentale fondée sur la solidarité religieuse : l'OCI », Thèse de doctorat en Droit public, Université Paris Dauphine-PSL

**Badie B. et Devin G. ,** (2007) *Le Multilatéralisme, Nouvelles formes de l'action internationale*. La Découverte, paris.

**Bouba B.,** (2007) « *Coopération islamique et développement du Cameroun de 1966 à 2007 : approche historique* », Mémoire de Maîtrise, FALSH, Département d'Histoire, Université de Ngaoundéré.

**Boutros- Boutros-G.,** (1977), « Les relations entre la Ligue arabe et l'OUA » in *Annuaire Français de Droit International*, pp. 175-176.

**Foumou Tchuigoua B. et Zarour C.,** (1986), « Bilan d'une décennie de la coopération économique arabo-africaine : quelques points de repères analytiques » in *Afrique et développement* Vol XI n° 2-3, p. 44.

**Glélé-Ahanhanzo M.,** (1986) *Introduction à l'Organisation de l'Unité Africaine et aux organisations régionales africaines*, Paris, Préface de M. Abdou Diouf.

**Gromyko A.,** (1986), *Les relations interafricaines aujourd'hui*, Moscou, Editions du Progrès.

**Kamto M., Pondi J.E, Zang L.,** (1987) *L'OUA : Rétrospective et perspectives africaines*, Paris, Boutros-Boutros-Ghali, Economica.

**Montcho F.,** (1989), « La coopération afro-arabe : le cas du Sénégal et de l'Arabie Saoudite (1973-1988) » Yaoundé, Thèse de Doctorat 3e cycle, IRIC.

**Ndongo D. U.,** (1993) « La coopération Sud-Sud : une analyse des relations économiques et techniques entre le Cameroun et les pays du Maghreb », thèse de Doctorat, Yaoundé, IRIC.

**Robert A.C.,** (juillet 2015), « le Plan de Lagos », in *Le Monde Diplomatique*, p.4

**Sami KILIC M.,** (2009) « **L'Organisation De La Conférence Islamique et les Droits de L'homme** », Mémoire pour le Master 2 recherche, Droit des pays arabes, Université Panthéon-Sorbonne, Paris I.

Taoufik Bouachba, (1982) « l'Organisation de la Conférence islamique » in *Annuaire Français de Droit International*

**Zouitni H.**, (1998) *La Diplomatie Marocaine à travers les Organisations régionales*, Casablanca, texte imprimé.

<http://fothman.free.fr/ParPays/LigueArabe.html>, consulté le 03 Avril 2019, 15h15.

[https://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_1977\\_num\\_23\\_1\\_2035](https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1977_num_23_1_2035), consulté le 03 Avril 2019, 15h30.

[https://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_1977\\_num\\_23\\_1\\_2035](https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1977_num_23_1_2035), consulté le 03 Avril 2019, 15h30.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation\\_de\\_la\\_coop%C3%A9ration\\_islamique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_de_la_coop%C3%A9ration_islamique), consulté le 23 Novembre 2022 à 10h45.

<http://mounbanga-philippines.over-blog.com/pages/Le-cameroun-dans-l-oci-et-le-commonwealth-4737643.html>, consulté le 24 Avril 2018 à 17h.

<http://mounbanga-philippines.over-blog.com/pages/Le-cameroun-dans-l-oci-et-le-commonwealth-4737643.html>, consulté le 24 Avril 2018 à 17h.

<https://www.leconomiste.com/article/1029250-l-expertise-du-maroc-attire-les-convoitises>, consulté le 08 septembre 2019 à 17h.

<https://www.leconomiste.com/article/1029250-l-expertise-du-maroc-attire-les-convoitises>, consulté le 30 Avril 2018 à 11h.

[http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/029/article\\_15289.asp](http://www1.rfi.fr/actu/fr/articles/029/article_15289.asp), consulté le 03 janvier 2019 à 11h.